

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 MARS 2021**

Séance n°3 du 10 mars 2021

Délibération n°2021100305

Objet : renouvellement du contrat
à durée déterminée de l'agent
d'entretien.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27
Nombre d'excusés : 5 dont 4 ont
donné pouvoir
Nombre d'absents : 8

Le dix mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. COMBAUD Renaud – Mme BERNARD Anne-Marie - M. VIDAL Laurent – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Dominique.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir à M. COMBAUD Renaud) - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. POINSET Cyril - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul – CREMOUX Christine - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Clauddy.

Etaient excusés : M. JOBIT Jean-François (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - Mme REMY Catherine (pouvoir à M. BASTIER Thierry).

Etaient absents : M. POUX Pierre - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme GUILLONNEAU Séverine – M. BŒUF Pascal.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DETERMINÉE DE L'AGENT D'ENTRETIEN :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-4° ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération en date du 7 mars 2018 portant création du poste permanent d'un agent d'entretien.

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'entretien des locaux du PETR est effectué par Madame Christine BERTRAND depuis le 14 décembre 2020. L'agent a été recruté en contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois.

AR Prefecture

016-200050094-20210310-2021100305-DE
Reçu le 16/03/2021
Publié le 16/03/2021

Considérant la nécessité de continuer à assurer l'entretien des locaux du Pays du Ruffécois et que Madame Christine BERTRAND donne entière satisfaction, il propose de renouveler son contrat pour une période de 18 mois.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de renouveler le contrat de Madame Christine BERTRAND pour une période de 18 mois à compter du 15 juin 2021 au 31 décembre 2022, au grade d'adjoint technique territorial de catégorie C pour un volume hebdomadaire de 3h00 ;
- VALIDE son traitement afférent au grade d'adjoint technique de catégorie C – indice Brut : 356 – Indice Majoré : 332
- AUTORISE le président à signer le contrat de travail avec l'agent recruté, ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de celui-ci.

Les crédits correspondants aux rémunérations et aux charges sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.

Publiée le.....